

Solidaires Finances Publiques se félicite de l'appel intégral des listes complémentaires des concours A internes et externes. Cet appel était attendu.

Nous ne pouvons, en revanche, que regretter la communication de la DG sur les listes complémentaires B. Dans un message aux organisations syndicales daté du 17 elle indique, en effet :

*« Compte tenu notamment de la saturation de la capacité d'accueil des établissements de formation de l'ENFIP et de la mobilisation déjà pleine et entière de nos enseignants, il n'est en revanche pas possible de recourir au delà de ce qui a d'ores et déjà été fait aux listes complémentaires des concours B et C. »*

Rappelons en premier lieu que seule la catégorie C administrative a fait l'objet d'un appel à hauteur de 400 lauréats inscrits sur la liste complémentaire du concours. Aucun appel n'a été réalisé sur la catégorie B.

Cette décision est proprement choquante, au regard de la situation désastreuse des effectifs en catégorie B et C, sur laquelle la DG a été alertée par nos organisations syndicales.

Si elle fait apparaître après mouvement national un déficit de 846 B, c'est en réalité plus de 2 200 ETP qui sont manquants dans les services, en intégrant les compensations de temps partiel.

Quant au C, il ne manquait pas moins de 1874 agents dans l'ensemble des services de la DGFIP, après le mouvement de mutation national des C administratifs.

Cette situation est d'autant plus incompréhensible que tous les lauréats B n'ont pas accepté le bénéfice du concours.

Ce déficit se creuse bien évidemment chaque jour, et la DG ne saisit pas l'occasion d'appeler les listes complémentaires de cette catégorie pour "limiter la casse". À se demander si le but inavoué n'est pas de privilégier des recrutements de contractuels ?

Précisons en second lieu, qu'il est tout à fait inacceptable d'entendre la DG se prévaloir de la limitation des capacités d'accueil dans les ENFIP, pour s'interdire l'appel des listes complémentaires.

Une administration qui se proclame innovante, créative et agile ne doit pas être performante uniquement lorsqu'il s'agit de réduire les droits et garanties des personnels, domaine dans lequel elle excelle malheureusement. Elle se doit d'être aussi au rendez-vous dans l'intérêt des personnels, de l'exercice des missions et du service public.

A cet égard et pour compléter l'information que nous souhaitons obtenir sur les mouvements locaux, nous vous rappelons que nous sommes toujours dans l'attente de la localisation des ruptures conventionnelles. Nous sollicitons par ailleurs, la liste des postes vacants à l'issue des mouvements locaux. Nous vous rappelons accessoirement que votre engagement de nous fournir la liste des départs en retraite ainsi que celle des agents détachés n'a pas été suivi d'effet.

Nous vous remercions par avance de répondre à notre demande sur ces différents points, pour satisfaire à ce que vous qualifiez de dialogue social de qualité.

A l'occasion de ce CT, nous aborderons le nouveau cadre réglementaire du télétravail, nos remarques seront portées dans cette instance, mais d'ores et déjà nous souhaitons vous alerter sur un risque que nous avons identifié lors de précédents échanges : Le fait que certains chefs de service ne jouent pas le jeu de l'information collective à l'ensemble des agents de leur service.

L'égalité de traitement qui doit prévaloir est de facto mise à mal dans une telle situation. Nous vous demandons de vous assurer auprès des chefs de service que cette égalité de traitement soit bien mise en oeuvre.